

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Vendémiaire, an VII.



*Abolition des droits féodaux par la noblesse des états du roi de Prusse. — Grands changemens opérés dans la politique de Paul I depuis son avènement au trône. — Nouvelles de Rastadt. — Circulaire du ministre de l'intérieur aux administrations centrales, pour ne faire percevoir la taxe d'entretien des routes que sur l'espace parcouru. — Lettre du ministre de la marine.*

## PRUSSE.

*De Berlin, le 8 vendémiaire.*

Les états de la Prusse occidentale, c'est-à-dire, la noblesse de ce pays, a pris unanimement la résolution d'abolir les droits féodaux sur les paysans de leurs terres.

Le roi a communiqué au conseil d'état, par un ordre du cabinet, cette résolution : « elle est, dit-il, dans l'ordre, un exemple du plus noble patriotisme ; & d'une humanité vraiment éclairée ; & l'on peut espérer que ce généreux exemple ne sera point perdu pour les autres provinces ».

Cette résolution, prise volontairement, est-elle un des heureux fruits de la révolution française, ou le triomphe des lumières du siècle sur des vieux préjugés ? Quoiqu'il en soit, ces paroles du roi qui accompagnent la résolution, lui font autant d'honneur que la résolution elle-même en fait à la noblesse de la Prusse occidentale. Il est vraisemblable que la Prusse orientale prendra bientôt la même résolution. C'est un exemple que les rois auroient dû donner il y a long-tems.

Dans une autre ordonnance très-sage, le roi a déclaré que le commerce des grains seroit libre, de province à province, & qu'une défense d'exportation n'auroit lieu, pour les pays étrangers, que sur un rapport signé par tout le ministre des finances.

Autrefois, & même sous le grand Frédéric, les ministres faisoient de ces défenses générales d'exportation, & vendoient ensuite à quelques individus des passe-ports pour exporter une certaine quantité de grain.

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre d'Altona, du 3 vendémiaire.*

Il s'est fait un changement absolu dans la politique de Paul Ier, depuis son avènement au trône, du moins relativement à la république française. Dans les premiers momens de son regne, sans se montrer aucunement favorable aux idées révolutionnaires, il annonça l'intention de travailler à réparer par des mesures pacifiques, le mal qu'avoit fait à la Russie, le regne guerrier, de sa mere. Il ne songe, au contraire, à présent qu'à réunir ses forces à celles de la nouvelle coalition. C'est lui qui souille le plus violemment la guerre sur le continent, malgré les démarches pacifiques du gouvernement de France & l'intérêt évident qu'ont toutes les puissances d'Allemagne à éviter de nouvelles hostilités. Déjà il avoit fait passer dans la Baltique une escadre destinée à joindre celles de l'Angleterre. Plusieurs officiers de sa maison, après avoir servi comme volontaires sur la flotte anglaise, ont obtenu sur-le-champ de l'avancement d'après la recommandation

des commandans anglais sous lesquels ils ont servi. On ne peut pas se dissimuler l'ascendant que le cabinet de Saint-James a pris sur celui de Pétersbourg, non plus que celui qu'y conserve encore un habile ministre de la cour de Vienne, qui y a joué un grand rôle comme ambassadeur.

C'est depuis le retour de M. de Cobenzel, qu'une armée russe s'avance vers l'Autriche, pour se joindre à elle en cas du renouvellement de la guerre ; C'est-là un des résultats des effets du prince Repnin & des ministres anglais pour renouer la coalition, & elle fût peut-être devenue plus redoutable qu'à sa naissance, en y entraînant, par la violence, toutes les puissances du Nord, si le cabinet de Berlin n'eût pas constamment résisté à toutes les instances qu'on lui a faites pour renoncer à sa neutralité ; car le roi de Prusse est, en ce moment, le véritable modérateur de l'Europe. Mais peut-être qu'on se trompe en général sur les vrais motifs qui déterminent sa conduite, & que ce n'est pas sur sa politique apparente qu'il faut juger ses sentimens personnels.

On a parlé des ukases russes qui prohibent les collets tombans, les chapeaux ronds, les souliers à rosettes & dont l'usage a paru à Paul I<sup>er</sup> être le caractère d'un révolutionnaire. De pareilles prohibitions n'indiquent que de l'humeur. Ce prince a poussé l'aversion pour les modes françaises jusqu'à défendre à tous les manufacturiers de fabriquer des rubans tricolores. Ces réglomens sont exécutés avec la plus grande rigueur. La peine la plus douce contre les contrevenans est la réclusion dans une maison de correction.

Il n'est pas vrai, comme l'ont publié quelques gazettes, que l'empereur de Russie ait prohibé, dans le même esprit, l'entrée de toutes les marchandises de France. Le plus grand nombre l'est ; celles qui sont devenues presque des objets de première nécessité, sont seulement chargées de droits excessifs, qui équivalent presque à une prohibition. Par exemple, un barril d'eau-de-vie de France, contenant quarante bouteilles, paie vingt roubles d'entrée. (Le rouble est d'environ 3 fr.)

Il est difficile de concilier cet acharnement contre la république française avec la sévérité qu'il montre aux émigrés en général, & même à ceux des chefs qu'il a paru d'abord accueillir avec distinction, & même appeler à son service. On en a vu des exemples à l'égard du ci-devant maréchal de Broglie, du ci-devant duc de Laval, d'Antichamp, &c.

Le ci-devant prince de Condé lui-même paroît ne plus jouir de la même faveur & avoir très-peu de crédit,

même pour le commandement du corps des émigrés, établi en Wolhinie.

Ce qui sera plus utile à la Russie que ses vaines ordonnances contre les usages & les dévies de France, c'est l'établissement d'un canal qui doit réunir l'Ala avec la Duna, & facilitera efficacement les communications commerciales de Riga avec la Livonie. Cette entreprise se fait au moyen d'actions que le public a été invité à prendre.

*Extrait d'une lettre de Nuremberg, du 4 vendémiaire.*

On a fait un recensement de la population de Berlin, qui se montoit, à la fin de 1797 à 138,386 habitans, sans compter les militaires & leurs familles, évalués à 26,000 individus. Ainsi la population totale de cette ville est d'environ 165 mille habitans. En 1796, elle étoit moindre de quelques milliers d'individus.

L'incendie de la maison des fous a heureusement causé peu de dommages; & on le doit à une circonstance bien digne d'être remarquée. Dès que le feu a commencé à se manifester d'une manière assez effrayante, les fous, au nombre de 92, en ont été vivement frappés. Mais leur frayeur leur a fait oublier leur démence. Les maniaques les plus furieux se sont montrés doux & raisonnables. Tous se sont occupés avec autant d'activité que d'intelligence à éteindre le feu; & ils ont eu l'attention de sauver, non-seulement leurs effets & leurs meubles, mais encore les joujoux qu'on donne à quelques-uns pour les amuser. Les employés & les domestiques de la maison, au contraire, ont été tellement troublés par la peur, qu'ils se sont trouvés incapables de donner aucun secours utile.

*De Rastadt, le 14 vendémiaire.*

Hier, le comte de Metternich a célébré la saint François, fête de l'empereur, avec la plus grande magnificence. Il y a eu le matin une messe en musique, suivie d'un *Te Deum*, chanté au bruit des décharges de boîtes rangées dans le jardin du château.

A quatre heures, il a donné un repas de soixante couverts, où ont assisté tous les princes & princesses de la cour de Bade. Il y a eu ensuite grand spectacle & bal masqué au château; plus de huit cents personnes de tout rang y ont assisté. Le soir, tout a été illuminé.

La note des ministres français en réponse à la députation d'Empire, a été remise hier. Elle est d'une étendue qui ne nous permet pas de la donner en entier, parce qu'elle rempliroit toute cette feuille. En voici la substance: Les plénipotentiaires français commencent par féliciter la députation de son retour au véritable intérêt, au besoin réel & pressant de l'Allemagne, la paix avec la France. Le grand pas qu'elle a fait après la cession de la rive gauche, est celle de l'isle Saint-Pierre & la démolition d'Ehrenbreitstein. Le moment est venu de faire cesser, par des actes décisifs, l'alternative de la paix & de la guerre. Elle eut été moins longue, si on eut réfléchi à quelle influence des principes français on s'exposoit par une rupture. Le directoire a montré une dignité condescendante & une modération sans exemple de la part d'une puissance victorieuse: il soutiendra ce caractère, en restituant les territoires de Kell & de Cassel. A ce prix, il faut que la députation accede aux articles suivans:

1°. La délimitation du cours du Rhin & de ses isles, & la liberté de la navigation de ce fleuve.

2°. La suppression actuelle du péage d'Elsteth sur le Weser, comme gênant notre commerce avec Bremen & la conservation de leur existence politique & de leur indépendance constitutionnelle aux villes de Bremen, Hambourg & Francfort.

3°. La faculté de rétablir les ponts purement commerciaux sur les deux points du Rhin.

4°. Renonciation à toute demande contraire à la constitution française en faveur de la noblesse immédiate.

5°. L'article des dettes restera comme il a déjà été dit; mais la république se chargera des dettes qui auront tourné à l'avantage particulier de la partie des pays devenue française.

6°. Les loix sur l'émigration ne seront applicables aux pays actuellement cédés à la France, ni à Mayence. Mais elles auront toute leur force dans les pays restés à l'Allemagne.

7°. Les troupes de la république repasseront sur la rive gauche, aussitôt après la pacification; jusque-là elles ne peuvent quitter leur position actuelle.

8°. L'Empire consentira à la cession du Frickthal de tous ses droits sur ce pays, & sur ceux appartenant aux républiques italiennes.

9°. La république française et celles d'Italie renonceroient de leur côté à toutes les prétentions sur les pays restant à l'Allemagne. On traitera séparément la question relative aux engagemens particuliers et non acquittés par la France a pu contracter avec des principes allemands pendant la guerre.

10°. Moyennant la démolition de Kell et de Cassel, l'Empire s'obligera à ne construire aucun fort ou camp retranché, qu'à la distance de six kilomètre ou trois milles toises de la rive droite du Rhin.

Si ces articles n'étoient pas acceptés sans délai, la promesse conditionnelle de restituer les territoires de Kell & de Cassel, n'auroit point son effet; & il seroit démontré que l'Empire veut la guerre.

Cette note, qui rend certaine la paix avec l'Empire, est du 12 vendémiaire.

ANGLETERRE.

*De Londres, le 1<sup>er</sup> vendémiaire.*

Voici l'état des forces navales sous l'amiral Nelson, le jour qu'il mouilla à Syracuse le 8 thermidor dernier:

<i>Le Vanguard</i> . . . . .	74 canons.	Contre-amiral Nelson
<i>L'Orion</i> . . . . .	74	Ser Saumary.
<i>Le Culloden</i> . . . . .	74	Trowbridge.
<i>Le Swiftsure</i> . . . . .	74	Hallowell.
<i>Le Zélé</i> . . . . .	74	Hood.
<i>Le Bellerophon</i> . . . . .	74	Derby.
<i>L'Audacieux</i> . . . . .	74	Gould.
<i>L'Alexandre</i> . . . . .	74	Ball.
<i>Le Thésée</i> . . . . .	74	Müller.
<i>Le Majestif</i> . . . . .	74	Westcott.
<i>La Défense</i> . . . . .	74	Peylon.
<i>Le Minotaure</i> . . . . .	74	Louis.
<i>Le Goliath</i> . . . . .	74	Foley.
<i>Le Leander</i> . . . . .	74	Thompson.

Total . . . 14. 1,212 canons.

On a appris hier que la flotte de Brest destinée pour l'Irlande, & consistant en plusieurs vaisseaux de ligne & frégates, étoit en mer. La rentrée du lord Brien en aura fourni une excellente occasion. On a dépêché aussitôt des messagers à cet amiral, à Torbay, pour l'engager

à reprendre la mer, & à l'amiral Kinsmill, à Cork, pour le prévenir de l'événement.

*Dépense de la Grande-Bretagne pour l'année 1798.*

	l. st.	sh.	d.
Par seconde, 100 livras sterl.	1	13	4
Par minutes . . . . .	100	0	0
Par heures . . . . .	6,000	0	0
Par jour . . . . .	144,000	0	0
Pour l'année . . . . .	52,560,000	0	0

Les Irlandais ont fait par-tout les plus grands éloges de la bonne discipline & du dévouement des Français débarqués. Les Orangistes même, dit *The Courier*, ont rendu aux républicains français la justice qui leur est due.

Le général Humbert a réclamé, comme citoyens naturalisés en France & ses aides-de-camp, & deux braves généraux nés en Irlande; le premier s'appelle Roche, (neveu du citoyen Madget). On espère que l'autre ne sera pas jugé par une commission militaire.

On assure que le général Humbert étoit, avant la révolution, simple sergent dans Béarn, infanterie.

On a remarqué avec intérêt que le général Sarazin ressembloit, trait pour trait, à l'infortuné Henry Sheares, qui dernièrement a péri sous le fer des bourreaux.

« Si vous laissez aborder les français sur vos rivages, disoit un membre du parlement, vos enfans seront massacrés, vos épouses & vos filles violées. Pas une irlandaise cependant, s'écrient aujourd'hui nos journalistes, ne s'est encore plaint des violences de ces républicains effrénés ».

Les officiers français regardent avec le plus froid mépris toutes les injures que leur prodiguoient les journaux *ministériels*, lors de leur débarquement. Leur captivité même a produit une sensation inquiétante pour le gouvernement. Ces tigres épouvantables, ces monstres hideux, altérés de carnage & de rapines, tels que les peignoit le gouvernement, sont des hommes généreux, aimables, & qui ne mangent ni les grenouilles ni les petits enfans tout crus!

Ils avoient promis de s'unir comme troupes auxiliaires à l'armée des Vengeurs, qui devoit à leur approche se trouver sur pied. Cette armée qu'ils cherchoient ne s'est pas réunie: ils ont prouvé, pendant 30 jours de fatigues & de combats qui ont jeté dans les trois royaumes une alarme universelle, que ce n'étoient pas eux du moins qui se faisoient attendre au champ de bataille.

On avoit proposé au brave Murphy-Holt, des conditions d'amnistie favorables, après la reddition des français, qui le laissoit lui & les siens dans la dernière détresse. Ces conditions, a répondu Murphy, sont-elles communes à tous les braves citoyens qui ont pris les armes avec moi!

— Non, lui a-t-on dit. — Je périrai donc, si le ciel l'ordonne; mais certes ce sera en défendant les jours & les droits sacrés de mes compagnons d'armes. « Sa petite troupe de braves déterminés, s'est retranchée dans les montagnes de Wicklow, qui se réveille encore de toutes parts.

A Mullingar, près Dublin, il y a un camp d'environ neuf mille Irlandais-Unis, assez bien armés.

*DE PARIS, le 18 vendémiaire.*

Le général Bernadotte doit partir, sous peu de jours, pour prendre le commandement d'une division en Italie.

— On exécute, depuis quelques jours, dans Paris le recensement des conscrits de la première classe. Des commissaires ont été nommés à cet effet dans chaque arron-

dissement; & des bureaux sont établis pour que les jeunes gens aillent s'y faire inscrire.

— L'Héritier, capitaine du vaisseau *l'Hercule*, est de retour des prisons d'Angleterre.

— On apprend par la voie de Constantinople, que Buonaparte s'est rendu maître du Suez.

— Le Rédacteur déclare que le général Humbert, qui a succombé sous une force majeure de 30 mille hommes, n'en avoit que 600.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 29 fructidor, recommande aux administrations centrales de ne faire percevoir la taxe d'entretien des routes, que sur l'espace parcouru ou censé parcouru, de manière que les voyageurs ne puissent, dans aucun cas, exciper d'un paiement effectué d'avance. Il leur est recommandé en même-temps, pour prévenir la fraude des voyageurs qui tournent les barrières, de faire fermer avec des barrières dormantes, tous les chemins de traverse qui ne sont pas reconnus nécessaires pour les travaux de l'agriculture.

— Des courses ont eu lieu dans presque toutes les communes de la république, le jour de l'anniversaire de la fondation de la République. Dans quelques endroits, ce sont, dit-on, des femmes qui ont remporté les prix.

— C'est sur un bâtiment hollandais qu'étoient les déportés échappés de Cayenne, lorsqu'ils ont été pris par une frégate anglaise & conduits en Angleterre.

Un journal anglais, *the Crastmann*, montre ainsi dans la personne de Pichogru, les vicissitudes de la fortune: « Eu une seule année, dit-il, il en a vécus plusieurs, & il a été général en chef, ambassadeur en Suède, député en France, prisonnier au Temple, traître à la république, déporté à Cayenne, prisonnier en Angleterre, & enfin mendiant ».

— On assure que nos troupes ont entièrement désarmé les pays de la république romaine, situés vers les frontières du royaume de Naples.

— Les lettres de Constantinople, en date du 16 fructidor, confirment le passage effectué de la flotte russe devant le sérail & par le canal pour se rendre dans l'Archipel. Il avoit été conclu à ce sujet une convention entre le ministre russe Tamara & le résident-essendi. Les vaisseaux russes se sont avancés deux à deux dans le canal, & ne se sont réunis que lorsqu'ils ont été au-delà du détroit des Dardanelles.

La Porte a appris que Buonaparte avoit repoussé les arabes dans plusieurs actions; qu'il leur avoit tué beaucoup de monde, et qu'à l'époque du 3 fructidor, il se trouvoit au Caire avec six mille hommes.

— Le prince Reppin étoit, le 2<sup>e</sup> jour complémentaire, à Cracovie; il se rendoit à Pétersbourg, en passant par la Lithuanie.

— Le baron de Mack est parti, le 3 vendémiaire, de Vienne pour Naples.

Le général de Vins est très-dangereusement malade.

#### DIRECTOIRE EXECUTIF.

*Arrêté du 17 vendémiaire, an 7.*

Le directoire exécutif, vu le n<sup>o</sup> 289 du journal intitulé *le Propagateur*, en date de ce jour;

Considérant que les journaux qui, ainsi que vient de le faire *le Propagateur*, annoncent, d'une manière vraie ou fautive, les mouvemens des bâtimens de guerre, des convois de la république & des troupes de terre & de

mer, ou rendent compte, soit des préparatifs militaires qui se font dans les ports, sur les côtes, ou par-tout ailleurs; soit des différentes opérations militaires ou maritimes, non encore consommées, éveillent l'attention de l'ennemi, appellent ses forces, & trahissent des intérêts que la prudence & l'amour de la patrie devoient faire soigneusement respecter par tous les sinceres amis de la république;

En vertu de l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an 5, & de la loi du 9 fructidor an 6,

Arrête ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Le journal intitulé *le Propagateur* est prohibé.

II. Les scellés seront apposés sur les presses servant à l'imprimer.

III. Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé, TREILHARD, président.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

C'est avec étonnement que l'on voit dans plusieurs journaux qu'une des causes qui ont forcé le brave général Humbert à céder à des forces infiniment supérieures aux siennes, est l'imprudence qu'il a commise de faire pendre quatre Irlandais-unis pour crime d'insubordination. Il n'est rien parvenu ni de particulier, ni d'officiel à cet égard. Au contraire, tous les rapports, toutes les lettres venues d'Irlande, s'accordent à louer l'humanité & la générosité du général Humbert & de ses dignes freres d'armes: nos ennemis même leur rendent hommage. Les vrais amis de la république doivent voir avec peine que des journalistes français copient inconsidérément les nouvelles artificieuses des feuilles de l'Angleterre, & soient les échos bénévoles de tout ce qui est de l'intérêt du cabinet de Saint-James de faire entendre.

Signé, E. BROIX.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 18 vendémiaire.

Après une légère discussion sur la résolution, qui accorde 2,400 francs de pension à la veuve du citoyen Vanstabel, le conseil décide que cette pension sera réduite à 1,200 fr., & il se forme par continuation, en comité général. Il paroît que c'est pour discuter le projet dernièrement présenté en comité général par le Cointe-Puyravaux, sur les mesures de finances propres à couvrir les besoins de cette année. Ce projet est imprimé. Il porte en substance que la loi qui surseoit à la vente des domaines nationaux est rapportée; qu'il en sera aliéné une quantité suffisante pour fournir en l'an 7, à la trésorerie, la somme de 125 millions effectifs; que dans lesdits domaines nationaux aliénables, sont compris les bois de cinq myriars & au-dessous, mais qu'il ne pourra être aliéné plus du tiers des bois nationaux de chaque département.

Suit un mode particulier de vente: le directoire arrêtera, chaque mois, le tableau des bois à vendre, en commençant par ceux de moindre étendue. Les acquéreurs ne pourront les détruire ni en défricher le fonds. L'estimation sera au moins de la valeur de vingt fois le revenu annuel. Il faudra payer une portion d'avance, & le tout dans l'année, partie en tiers consolidé, partie en obligations.

Les domaines nationaux, autres que les bois, seront vendus à la chaleur des enchères; mais la première mise à prix ne pourra être moindre de vingt fois le revenu annuel; & le paiement fait, un vingtième en numéraire dans les dix jours; & le reste en quatre obligations sans intérêt, solvables aussi en numéraire dans l'année.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18 vendémiaire.

Sur le rapport d'une commission, le conseil approuve une résolution du 17 thermidor, qui annule la nomination du juge de paix du canton du grand Pressigny, département d'Indre & Loire.

Liborel fait rejeter une résolution du 8 germinal, qui accordoit des pensions à des marins blessés, attendu que le taux de ces pensions excédoit le maximum fixé par les loix.

On reprend la discussion sur les postes aux chevaux. Jourdain combat la résolution, attendu qu'elle est opposée à la constitution.

Le conseil rejette la résolution.

Sur le rapport de Bonnet, le conseil a approuvé une résolution du 4 vendémiaire qui confirme un échange de terrain avantageux à la commune de Roze.

Sur celui de Royer-Dubignon, le conseil approuve une résolution du 22 fructidor, relative aux opérations de l'assemblée primaire de la Loupe, département d'Eure & Loire.

Bourse du 18 vendémiaire.

Amsterdam.....	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Rente viagere.....	.....
Idem cour.....	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 57 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	Rente prov.....	18 f. 75 c.
Hambourg.....	194, 192	Tiers consol.....	17 f. 60 c.
Madrid.....	11 f. 56 à 50 c.	Ban <sup>2</sup> / <sub>7</sub> .....	2 f. 30 c.
Mad. effec.....	14 f. 50 c.	Ban <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .....	.....
Calix.....	11 f. 56 à 50 c.	Ban <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .....	.....
Cad. effec.....	14 f. 50 c.	Or fin.....	126 f.
Gènes.....	97 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 95 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Portugaise.....	97 f. 50 c.
Bilc.....	pair, 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 1 per.	Piastre.....	5 f. 60 c.
Geneve.....	..... 3 p.	Quadruple.....	31 f. 75 c.
Lyon.....	..... pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	..... pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 40 c.
Bordeaux.....	..... pair 15 j.	Souverain.....	55 f. 15 c.
Montpellier.....	..... pair 8 j.		

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, 420 à 425 f. — Eau-de-vin 22 deg., 705 à 715 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 100 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 10 c. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 5 f.

Exemple d'Emulation, qui réunit un ensemble de morale sur les dispositions que l'homme doit avoir en toutes sortes d'état pour rendre utile à soi-même & à la société. A Paris, chez le citoyen Gilles, auteur, rue Honore, n. 1435, en face du passage du palais des Tuileries; Bonjour, marchand de musique, même rue, au coin de celle du Roule; Pissardy, chirurgien-herboriste, grande rue du fauxbourg Antoine, n. 43, vis-à-vis cette Nicolas; & chez les marchands de nouveautés. Prix, 1 fr. 80 cent. pour Paris, & 2 fr. pour les départements.

L'auteur de cet ouvrage est aveugle depuis l'âge de cinq ans. A. FRANÇOIS.